

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2014

L'An deux mille quatorze, le 17 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2014

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Lilian CHAMBONNET, Sabine TAULEIGNE, Freddy VASSEUR, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Corine ARSAC-MARZE, Patrick GROUPIERRE, Geneviève BOUIX, Eric GRADELLE, Isabelle WICKI, Laetitia POLLIOTTI, Philippe MILLOT, Sabrina QUESQUE, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Annie PALOU, Luc CHARPENTIER, Sylvie DELOCHE, Pierre TRAPIER, Sandrine AUGIER, Chantal GAMEL-BERARD, Jean-Michel BOCHATON, Myriam COMON, Ali CHAABI, Marjolaine BOUVIER.

POUVOIRS : Suzanne BROT à Geneviève GIRARD, Jacques LACOUR à C. ARSAC-MARZE, Bernard CROZIER à Stéphanie HOUSET.

-X-X-X-X-X-

Préalablement à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Madame le Maire fait observer une minute de silence en hommage à Madame Sylvie DEPARDAY, agent communal décédé.

Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent n'est pas approuvé par le Groupe Portes Citoyenne qui estime que l'intervention du Maire en fin de séance n'est pas conforme au règlement intérieur.

1) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES (rapporteur : L. CHAMBONNET).

Suite à la présentation des propositions de subventions, Madame BOUVIER interpelle Lilian CHAMBONNET sur trois points : sur la "sortie" du champ culturel de certaines associations, sur les critères appliqués et sur l'absence de réunion de la commission culturelle au préalable.

Monsieur CHAMBONNET explique que le regroupement des associations s'est calqué sur le champ des délégations des adjoints, que les critères n'ont pas été modifiés -avec un point à 4.70 €- si ce n'est la suppression du critère "thématique". En conséquence, il n'était pas nécessaire de réunir la commission sur ce seul objet.

A Pierre TRAPIER qui se dit "choqué" que l'association *Femmes Solidaires* ne relève plus de la culture, Madame GIRARD rappelle que cette association menant plusieurs types d'activité ne relève pas que de la culture et que l'essentiel "c'est la subvention et non le classement".

Le groupe *Portes Citoyenne* s'étonne de la baisse de la subvention à l'association *AJT*, alors que les critères ne sont pas modifiés. Monsieur CHAMBONNET explique que les points sont attribués aux cachets et non plus à l'heure pour l'intervenante.

Les subventions sont adoptées :

	<u>Fonctionnement 2014</u>	<u>Exceptionnelle 2015</u>
- par 23 pour et 6 abstentions :		
Action Jeune Théâtre	2 530,00 €	2 gratuités Train-Théâtre
- par 29 pour :		
Arc-en-ciel	300,00 €	-
Comité des Fêtes	1 000,00 €	20 000,00 €
Chorale Cantavioure	260,00 €	
29 pour : Ecurie Mistral	400,00 €	
- par 26 pour (3 conseillers ne prenant pas part au vote (Lilian Chambonnet, Corinne Arsac et Geneviève Bouix)		
Mémoire Vivante	1 300,00 €	10 000,00 €
		7 500 € : fête champêtre
		2 500 € : livre sur le rail

2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES (rapporteur : S. HOUSET).

Ali CHAABI s'étonne de certains critères concernant l'USCP Basket et le Twirling-Bâton. Madame HOUSET rappelle la grille de calcul, approuvée par le Conseil Municipal, et notamment le critère de pondération par le poids des fédérations.

Madame GIRARD met l'accent sur le fait que le montant global de ces subventions augmente de plus de 2 %, soit 7 000 € de plus qu'en 2013, ce qui représente un effort significatif de la municipalité.

Les subventions aux associations sportives sont adoptées à l'unanimité :

- Association Sportive du Collège Jean Macé	2 887,00 €
- Bike Club Portois	1 702,00 €
- BMX Portes-lès-Valence	4 601,00 €
- Boxe Ring Portois	3 278,00 €
- Cyclotouristes Portois	1 933,00 €
- Football Club Portois	14 828,00 €
- Jogging Club Portois	1 021,00 €
- Judo Jujitsu Taïso	10 840,00 €
- La Danse de Laeti	3 015,00 €
- La Flèche sous Bois	3 987,00 €
- La Mouette	3 005,00 €
- Pétanque Cheminote Portoise	4 349,00 €
- Sports et Loisirs	4 732,00 €
- Tennis de Table Portois	4 184,00 €
- Twirling Club Portes-lès-Valence	6 789,00 €
- U.G.S.P	10 026,00 €
- USCP Basket	9 435,00 €
- USCP Tennis	4 782,00 €

- USCP Volley	1 848,00 €
- US Véore XV	15 408,00 €
- Viet Vu Dao	1 956,00 €

3) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES ET NON CULTURELLES (rapporteur S. HOUSET).

Le débat portera essentiellement sur la baisse du montant alloué à l'Association *Femmes Solidaires*, l'opposition la jugeant incompréhensible au regard des actions menées en faveur du droit des femmes et dans l'accompagnement des femmes victimes de violence. Stéphanie HOUSET et Geneviève GIRARD rappellent que chaque dossier est étudié en fonction des actions proposées et de leur financement sur la base d'un budget prévisionnel et que le rôle de la municipalité et du Conseil Municipal n'est pas de subventionner "sans limite", notamment lorsque les budgets sont à l'équilibre et que les associations ont des réserves.

Les montants sont attribués comme suit :

- 29 pour : Comité du souvenir français	200,00 €
- 29 pour : Comité d'entente et de liaison des anciens combattants	410,00 €
- 29 pour : Association des Cheminots donneurs de sang bénévoles 26/07	110,00 €
- 29 pour : Association communale de chasse agréée	510,00 €
- 29 pour : Atout jeune	400,00 €
- 24 pour et 6 abstentions : Femmes solidaires	1 500,00 €
- 29 pour : Créa Passion	350,00 €
- 28 pour et 1 ne prend pas part au vote Ateliers créatifs de Frannie	100,00 €
- 29 pour : Association Féminine de Travaux Manuels	600,00 €
- 29 pour : Club Ambroise Croizat	1 050,00 €
- 29 pour : Club Ambroise Croizat – participation matériel	400,00 €
- 29 pour : Comité des Œuvres Sociales	11 000,00 €
- 29 pour : Secours catholique	250,00 €
- 29 pour : FNATH (Association des Accidentés de la Vie)	200,00 €
- 29 pour : Les Portes de l'emploi	4 400,00 €
- 29 pour : Groupe Agir et Mieux Vivre	880,00 €
- 29 pour : Groupe Portes Citoyenne	240,00 €
- 29 pour : Groupe Socialiste et Apparentés Démocratie et Citoyenneté	40,00 €
- 28 pour (Mme Myriam COMON ne prend pas part au vote) GEM éCLAIR (<i>Groupe d'Entraide Mutuelle en faveur des adultes Handicapés suite à une Lésion Cérébrale acquise</i>)	510,00 €

Associations extérieures :

- 29 pour : Banque alimentaire	510,00 €
- 29 pour : PEP 26	100,00 €
- 29 pour : Prévention routière	200,00 €
- 29 pour : Amicale de donneurs de sang bénévoles de Valence et Agglomération	300,00 €
- 29 pour : ANCAC	160,00 €

Organisations syndicales :

- 29 pour : UL CGT 792,00 €
- 29 pour : UL CFDT 573,00 €

4) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DES ECOLES ELEMENTAIRES.

Elles sont adoptées à l'unanimité :

- Association sportive Fernand Léger : 138 x 4 € = 552 €
- Association sportive Voltaire : 249 x 4 € = 996 €
- Association sportive Joliot-Curie : 295 x 4 € = 1180 €

5) COMMUNAUTE D'AGGO VALENCE ROMANS – MODIFICATION STATUTAIRE (rapporteur : G. GIRARD).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification statutaire de Valence Romans Agglo qui vise à étendre à l'ensemble du territoire l'exercice de la compétence, pleine et entière, en matière de réseaux numériques.

6) CONVENTION COMMUNE/PROCIVIS VALLEE DU RHONE (rapporteur : G. GIRARD).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention avec PROCIVIS Vallée du Rhône visant à faire bénéficier les acquéreurs des logements sur les programmes *Carré Lumière* (20 logements) et *Allée Lumière* (5 villas) de prêts à taux zéro d'un montant variable de 10 000 à 15 000 € maxi.

7) TAXE D'AMENAGEMENT (rapporteur : G. GIRARD).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit le dispositif approuvé en 2012 au taux de 5%.

8) ACQUISITION PARCELLE AN 19 (rapporteur : A. KOSZULINSKI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle AN 19 (cheminement piétons) à l'euro symbolique auprès de la Société PIERRE AVENIR IMMOBILIER.

9) PARC EOLIEN ST-GEORGES-LES-BAINS (rapporteur : G. GIRARD).

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité, un avis favorable au projet de parc éolien (5 éoliennes) de la commune de ST-GEORGES-LES-BAINS.

10) MARCHE SUBSEQUENT – ACCORD CADRE – FOURNITURE DE GAZ (rapporteur : A. KOSZULINSKI).

Suite à la Commission d'Appel d'Offres du 17 novembre 2014, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché de fourniture de gaz à la société ANTARGAZ.

11) POLICE MUNICIPALE – RECRUTEMENT (rapporteur : P. GROUPIERRE).

Suite au départ de deux agents du service de PM, le Conseil Municipal approuve le recrutement de deux agents sur les grades de gardien et de brigadier.

12) DECISIONS (rapporteur : G. GIRARD).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'elle a été amenée à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 14/131 : encaissement d'un chèque de 2 910.99 € de GROUPAMA, en règlement du sinistre du 27 août 2014, relatif aux dégradations du hall d'entrée de la piscine, par des individus non identifiés.

N° 14/134 : signature avec CITADIA CONSEIL, d'un marché intitulé "révision du Plan Local d'Urbanisme", d'un montant de 50 025 €/HT.

N° 14/135 : encaissement d'un chèque de 1 456.78 € de GROUPAMA, en règlement du sinistre foudre sur le standard du CTM, le 27 juin 2014.

N° 14/136 : encaissement d'un chèque de 5 768.72 € de GROUPAMA, en règlement du sinistre du 29 mai 2014, relatif à un lampadaire.

N° 14/137 : non préemption sur la propriété de Monsieur Sébastien NOUGIER, cadastrée section AN 83, 9 rue Gérard Philipe.

N° 14/138 : non préemption sur la propriété de Monsieur Laurent BLACHE et Madame Christel BACHY, cadastrée section AP 187, 3 rue Vincent Van Gogh.

N° 14/139 : signature avec le cabinet d'architecture VUE D'EST, d'un contrat d'étude sur la faisabilité de la création d'un pôle sportif quartier les Gaulets, d'un montant de 6 900 €/TTC.

N° 14/141 : location à Monsieur David BOUVIER, d'un local commercial situé dans le centre commercial, aux charges et conditions définies dans le bail établi à cet effet, à compter du 1^{er} novembre 2014.

N° 14/142 : signature avec SOBRADO, du lot n° 3 du marché intitulé "Restructuration et création d'une salle d'activité au centre culturel", d'un montant de 46 184.85 €/HT.

N° 14/143 : encaissement d'un chèque de 2 929.45 € GROUPAMA, au titre du contrat *Mission Collaborateurs*, en règlement du sinistre du 27 septembre 2014, relatif aux dommages portés au véhicule personnel d'un élu.

N° 14/144 : non préemption sur la propriété des Consorts CELERIEN, cadastrée section AT 154, 44 lotissement les Primevères, 131 av. Charles De Gaulle.

N° 14/145 : signature avec ADEVA, d'un contrat de maintenance pour les équipements de sonorisation de divers bâtiments, d'un montant de 4 710 €/TTC pour 2015.

N° 14/146 : signature d'un marché avec LES CLASSES LABORIEUSES, intitulé "Fourniture d'habillement de travail pour le personnel communal", 4 lots d'un montant minimum annuel TTC de 500 €.

N° 14/151 : encaissement chèque de 664.34 € de GROUPAMA MEDITERRANEE, pour clôture du sinistre du 7 juin 2012, relatif à un lampadaire endommagé, après recours abouti.

Question orale de Myriam COMON, relative à la mise en place de la commission communale *Accessibilité*.

Antonin KOSZULINSKI informe le Conseil Municipal que la commission se réunira après le résultat de l'audit en cours, probablement au cours du 1^{er} trimestre 2015.

